

Présences, absences, RDV, retards, absences injustifiées : aide mémo



PRESENCES :

Chaque matin et après-midi un éducateur passe en classe pour prendre les présences avec une tablette, en cas d'absence un mail est automatiquement envoyé aux responsables de l'élève pour l'informer de l'absence de son enfant.

ABSENCES :

Je suis absent - de 3 jours, que dois-je faire ?

Exemple : Je me lève au matin, j'ai de la température

- Mes parents doivent prévenir les éducateurs de mon absence entre 8h20 et 9h au 061/21.22.15 ou par mail à educateurs.1degre@indse.be .
- Le jour de mon retour à l'école, je dépose mon justificatif (certificat médical OU attestation officielle OU motif d'absence du journal de classe) dans la boîte aux lettres des éducateurs.
- Les motifs d'absence du journal de classe peuvent couvrir au maximum 12 demi-jours d'absence. Une fois ces motifs utilisés il faudra obligatoirement un certificat médical pour justifier toute absence supplémentaire.

Je suis absent + de 3 jours, que dois-je faire ? : CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Exemple : Je suis malade. Je suis allé(e) chez le médecin. Je ne peux pas me rendre à l'école pendant 4 jours.

- Mes parents doivent prévenir les éducateurs de mon absence entre 8h20 et 9h au 061/21.22.15 ou par mail à educateurs.1degre@indse.be .
- Dès sa réception mes parents envoient le certificat par mail à educateurs.1degre@indse.be, ou le jour de mon retour je dépose mon certificat médical dans la boîte aux lettres des éducateurs.

RDV :

Je dois m'absenter à un moment de la journée pour un rendez-vous médical ou administratif (justice, administration communale, etc).

Exemple : Lundi prochain, j'ai rendez-vous chez l'orthodontiste à 10h.

- Je fais compléter le talon « demande de permission » par mes parents. Ce talon se trouve dans mon journal de classe.
- La veille de mon rendez-vous, je me présente au guichet des éducateurs. Je leur remets le talon découpé qui a été complété par mes parents.
- A l'heure de mon rendez-vous, je me présente au bureau des éducateurs avant de quitter l'école. Ils me donneront la permission de sortir.
- A mon retour à l'école, je me présente d'abord au bureau des éducateurs avant de retourner en classe. Je leur remets le document attestant ma présence à mon rendez-vous.

RETARD :

J'arrive après la sonnerie du rang du matin (8h15), je suis en retard. Que dois-je faire ?

Exemple : Je n'ai pas entendu mon réveil sonner. J'ai raté mon bus.

- Mes parents doivent prévenir l'école de mon retard au bureau des éducateurs (061/21.22.15).
- A mon arrivée, je me présente au bureau des éducateurs avec mon journal de classe pour y indiquer mon heure d'arrivée.
- **Si j'arrive après la 1^{ère} heure de cours je suis considéré(e) comme absent(e) pour la matinée**, il faudra donc rendre un justificatif d'absence.

ABSENCES INJUSTIFIEES ET OBLIGATION SCOLAIRE :

Légalement les **justificatifs** d'absence sont à remettre dans un **délai de maximum 3 jours ouvrables**. Après ces 3 jours nous ne pouvons plus les accepter.

Dans ce cas l'absence devient **injustifiée**. Les absences injustifiées vous seront communiquées par mail via It-School.

Les absences se comptent par demi-journées, à **partir de 9 demi-journées d'absence injustifiées** nous sommes légalement tenus de le signaler à l'organisme gérant l'obligation scolaire (DGEO).

Il est donc très important de remettre les attestations dans les délais impartis.